

Lille, le **24 SEP. 2018**

Monique RICOMES  
Directrice Générale

à

Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer de la Somme  
Service territorial du Grand Amiénois  
Bureau Eau et Risques  
Centre Administratif Départemental  
1 boulevard du Port  
80026 Amiens Cedex 1

*Réf : 2018-Service Régional d'Evaluation des Risques Sanitaires-  
Sous-Direction Santé Environnementale-Direction de la Sécurité  
Sanitaire et de la Santé Environnementale*

Dossier suivi par : Pierre PRUVOT

Téléphone : 03.22.33.54.16

Télécopie : 03.22.33.54.01

[pierre.pruvot@ars.sante.fr](mailto:pierre.pruvot@ars.sante.fr)

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement ; Travaux de gestion des eaux pluviales de la commune de Rumigny.

Refer : Votre Saisine du 10 aout 2018 N° 80-2018-00209

Par saisine du 10 aout 2018 vous avez demandé mon avis sur le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau de travaux de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la commune de Rumigny.

Je vous informe que j'émet, pour ce qui me concerne, un avis favorable au dossier cité en objet sous les réserves suivantes :

- Aucun apport d'eaux usées, même traitées, ne pourra être admis dans les ouvrages pluviaux. Le SPANC devra opérer les vérifications nécessaires pour pouvoir attester de cette situation ;
- L'entretien des ouvrages devra être réalisé fréquemment et de manière particulièrement soignée pour éviter le colmatage des ouvrages et la modification de leurs caractéristiques ;
- Toutes dispositions seront prises pour éviter les nuisances olfactives et les proliférations d'insectes en provenance des bassins de stockage des eaux pluviales ;
- Les dispositions des derniers paragraphes de l'article 92 du règlement sanitaire départemental relatives à la gestion et l'entretien des ouvrages de traitement des eaux pluviales situés à moins de 50 mètres de locaux habités ou utilisés par des tiers devront être respectées.

Pour la Directrice Générale et par délégation,  
Le responsable du Service Régional d'Evaluation  
des Risques Sanitaires



Christophe HEYMAN

